

RÉDACTEUR EN CHEF :
ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire
34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QUI LUI SONT ADRESSÉS

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	Un an
Rhône et départ. limit.	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres départements	7 fr.	14 fr.	26 fr.
Étranger (Union post.)	10 fr.	20 fr.	40 fr.

(On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste)

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale

DE LA RÉGION DU RHONE

RÉDACTEUR EN CHEF :
ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur
34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces du journal sont reçues exclusivement :
A LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Comfrot
et dans ses succursales de Saint-Etienne et de
Grenoble.
A PARIS, chez M. AUDEBERT, 10, place de la
Bourse.

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

DIMANCHE 15 MAI

(CANTON DE NEUVILLE)

Candidat du Comité de l'Union
des Républicains radicaux du
Rhône.

F. CHASSAGNIEUX

Membre de la Délégation cantonale,
Président de la Bibliothèque de
Fontaines-sur-Saône.

ELECTION AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

DU 15 MAI 1887

III^e ARRONDISSEMENT DE LYON

Candidat radical-socialiste

ODDOUX

Ancien Conseiller municipal, Président
de la Chambre syndicale des maçons

ELECTION LÉGISLATIVE DE LA LOIRE

DU 15 MAI

Candidat républicain

Charles DORIAN

Conseiller général

ELECTION LÉGISLATIVE DE L'ISÈRE

DU 22 MAI 1887

Candidat des Comités et
des groupes radicaux de l'Isère

Edgar MONTEIL

Publiciste, syndic des journalistes ré-
publicains français, chevalier de la
Légion d'honneur, ex-conseiller mu-
nicipal de Paris, ex-conseiller gé-
néral de la Seine, membre de la commission
supérieure de l'Exposition de 1889,
à Thodure, arrondissement de Saint-
Marcellin.

Querelle de Musicien

QUERELLE D'ALLEMAND

M. Lamoureux intente un pro-
cès à deux de nos confrères. Il en-
tend leur faire payer les dépenses
de sa maladroite tentative musicale.

Les Parisiens n'ont pas voulu en-
tendre chanter Lohengrin, leurs jour-
naux paieront.

Déjà, précédemment, avant que
Lohengrin fût même affiché, bien
avant que des membres de la Ligue
des patriotes eussent passé dans la
paisible rue Boudreau, le même La-
moureux avait émis la prétention
de faire condamner à 25,000 francs
de dommages intérêts un journal,
tapageur et fantaisiste, mais qui, en
somme, n'avait fait qu'émettre une
opinion très admissible.

La presse cependant a été fort clé-
mente à l'endroit de M. Lamoureux.
Personne, sauf un journal sans au-
torité, n'a approuvé ni encouragé
les tapageurs de la rue. L'accueil
purement artistique fait à la repré-
sentation de Lohengrin a été en
somme satisfaisant pour l'amour-

propre de M. Lamoureux. On s'est
borné généralement à regretter cette
représentation, au moment où les
rapports sont si tendus avec l'Alle-
magne; ensuite, avec raison, l'on a
protesté contre la reprise précipitée
de la pièce provocatrice, alors que
le commissaire de police français
arrêté par les compatriotes enthousiastes
de Wagner, avait à peine eu
le temps de secouer la poussière des
cachots allemands.

Le système compensateur imaginé
par M. Lamoureux peut aller loin.
Tous les auteurs sifflés, tous les di-
recteurs dont les critiques dramati-
ques contestent la bonne gestion,
tous les romanciers éreintés, tous
les libraires dont on censure les pro-
duits, peuvent-ils donc réclamer des
dommages-intérêts aux journaux sous
le prétexte ingénieux qu'en les atta-
quant ceux-ci ont nui à leurs recet-
tes? Mais alors, il deviendrait sou-
vent beaucoup plus avantageux d'être
écrasé que d'être applaudi. Les direc-
teurs, intelligents comme les toujours
sympathique Lamoureux, quand ils
joueraient une pièce, la joueraient à
qui perd gagne.

Les tribunaux feront, sans doute,
bonne justice de la prétention extra-
vagante de ce chef d'orchestre à qui
Wagner a fait perdre la tête. Le pré-
tentieux clan des wagnéristes de
Paris, tous les gommeux de la musi-
que et tous les fanatiques de l'art
allemand auront beau dire et beau
prétendre: M. Lamoureux, qui ne
faisait pas une belle action en spéculant
sur les polémiques parisiennes
au moment et sur les angoisses des
patriotes, lorsqu'il a très rapidement
affiché la seconde représentation de
Lohengrin, ne peut changer, par
ministère d'huissier, cette mauvaise
action en bonne affaire.

Au lieu d'aller trouver un aveu
pour assigner la France et la Patrie,
M. Lamoureux avait une démarche
plus nette à accomplir: il aurait dû
aller au ministère et lui dire simple-
ment: « J'éprouve un préjudice grave
par suite de l'interdiction des repré-
sentations de l'Opéra que j'ai
vraisemblablement assez coûteusement;
je ne rends personne responsable, je
subis ma perte que j'ai un peu cher-
chée. Il ne sera pas question pour
moi de compensation. Cependant, si
vous estimez qu'une faveur quelcon-
que m'est due, comme indemnité, je
vous demande, monsieur le ministre,
la mise en liberté immédiate de tous
ces malheureux mis en prison, à
cause de moi, et que le tribunal a,
ces jours-ci, sévèrement condam-
nés. »

M. Lamoureux n'a pas fait cette
démarche. Les pauvres bourgeois
manifestants sont toujours à l'om-
bre.

Pour un musicien allemand, des

Parisiens sont en prison, et c'est à
des journaux français qu'il entend
faire payer les frais de sa manifesta-
tion germanique. Heureusement qu'il
y a des juges, — à Paris!

C'est plutôt à Berlin que M. La-
moureux devrait aller les chercher.
Comme on a condamné Schnebele à
Leipzig, on condamnerait infaillible-
ment là-bas les journaux français
qui ont déplié à M. Lamoureux.

Le chef d'orchestre rageur s'est
trompé: les juges français seront
incompétents. Les magistrats alle-
mands semblent avoir capacité pour
cette repré-saille. Allez plaider à Ber-
lin, M. Lamoureux; votre cause n'est
pas française.

Ce jugement du Radical est sévère,
mais c'est le cas de répéter le fameux
adage: « Sévère, mais juste. »

A M. DAUPHIN

M. Dauphin, qui est à la recherche
de capitaux pour équilibrer le budget,
et ne les trouve pas, mériterait qu'on
l'envoie à l'école, malgré son âge
avancé, chez le curé de Rexpoède
(Nord).

Ce curé à la bosse de la finance par-
ticulièrement développée, et ce n'est
pas lui qui sera jamais embarrassé
pour boucler son budget. Qu'on en
juge par ce prospectus dont il vient
d'inonder les fidèles sur la générosité
desquels il croit pouvoir compter:

Lisez s. v. p.

Non, vous ne repoussez pas le Sacré-
Cœur de Jésus et Notre-Dame de Lourdes
qui viennent en ce moment implorer votre
secours.

Je les ai chargés de pourvoir à la res-
tauration de ma vieille église, où ils auront
leur sanctuaire. Je les ai chargés de me
procurer un local pour mes religieuses qui
vont devoir quitter l'école communale.

C'est dire que je les ai chargés de m'adresser
à conserver à tout prix la foi de mes 2,000
paroissiens qu'un ennemi spécial et acharné
veut déraciner en ce moment.

Cette tâche infiniment au-dessus de mes
ressources n'est pas au-dessus des res-
sources du Sacré-Cœur de Jésus et de Notre-
Dame de Lourdes.

Déjà ils m'ont aidé pour la construction
de deux églises. Déjà ils ont touché votre
cœur et vous ont fait donner précédemment.
Ils vous toucheront de nouveau M. et
vous feront donner encore.

Du reste, j'ai prié la bonne Ste-Gertrude,
l'amie du Sacré-Cœur et de Notre-Dame, de vous
disposer à faire bon accueil aux célestes
messagers chargés de ma cause. Je sais que
Ste-Gertrude n'y manquera pas.

Tous les mois, pendant 30 ans, une messe
sera célébrée en l'honneur du Sacré-Cœur,
de Notre-Dame de Lourdes et de Sainte-Ger-
trude pour les bienfaiteurs, pour leur con-
version, leur persévérance ou le repos de
leur âme.

Moyennant une petite somme faite in-
scrive vos parents, vos amis, vos chers dé-
funts afin qu'ils en profitent.

Approbation de Monseigneur l'archevêque
de Cambrai du 23 septembre 1886.

En vous adressant, M., les bé-
nédictions abondantes du S. C. de J. et de
N. D. de Lourdes je vous prie d'agréer mes
plus sincères remerciements avec mes plus
humbles hommages.

Iden Th.

Curé de Rexpoède.

Rexpoède par Hondschote, Nord.
Aidez s. v. p. le Sacré-Cœur de Jésus et N. D.
de Lourdes par une petite collecte entre

amis, ou par l'envoi de quelques bonnes
adresses.

Ne refusez pas tout à fait au Sacré-Cœur
de Jésus et à Notre-Dame de Lourdes. En-
voyez au moins quelques timbres. Un bon
sur la poste est plus sûr. Retourner la cir-
culaire, économie, il sera accusé réception
par une carte ou une image si on le désire.

Ce prospectus jovial est merveilleux
d'éclectisme.

On y trouve: Le Sacré-Cœur, Notre-
Dame de Lourdes, Sainte-Gertrude, des
timbres-poste, des promesses de prière
pour les vivants et pour les morts, etc.

Jamais M. Dauphin, quoique d'A-
miens, n'a montré des capacités compa-
rables à celles du curé Iden, pour con-
quérir la « Somme »... qui lui man-
que.

Quel dommage que M. Dauphin ne
soit pas de Rexpoède!

LETTE DE PARIS

Paris, 13 mai.

L'entrevue du président du Conseil
et du ministre des finances avec la
Commission du budget a eu le résultat
qu'il était facile de prévoir. M. Goblet
a répété ce qu'il avait déjà dit dans sa
lettre d'avant-hier, à savoir: qu'il n'a-
vait rien à ajouter ni à changer à
ses projets financiers; de son côté, la
Commission a déclaré que lesdits pro-
jets ne pouvaient décidément servir de
base à ses travaux. En conséquence,
on va proposer purement et simple-
ment à la Chambre de renvoyer le bud-
get au ministère qui l'a élaboré et qui,
d'avance, proclame qu'il lui est im-
possible d'en établir un autre.

Voilà où nous en sommes. La situa-
tion ne peut avoir que deux issues: si
la Chambre désapprouve la résolution
qui va lui être soumise et retient le
budget, elle en sera quitte pour nom-
mer une nouvelle Commission; si, au
contraire, elle vote la motion, le mi-
nistère se retirera aussitôt et la crise
sera ouverte. Démission de la Commis-
sion ou démission du Cabinet: tels sont
les deux termes du dilemme.

Laquelle de ces deux solutions s'ar-
rêtera la Chambre? Pour répondre à
cette question avec une quasi-certitude,
il suffit d'examiner les dispositions res-
pectives des différents groupes parle-
mentaires. Remarquons tout d'abord que
la proposition de renvoi du budget a
été votée par vingt-cinq commissaires,
et repoussée par cinq voix seulement.
Les opposants sont MM. Wilson, Ribot,
Borie, Bizarelli et Trystman, qui appar-
tiennent à la gauche modérée (c'est-à-
dire au Centre) et à la gauche radicale.
D'autre part, considérons que l'auteur de
la motion est un radical repenti, un
transfuge de l'extrême gauche, le rené-
gat Gerville-Réache, devenu un oppor-
tuniste forcené et l'un des agents les
plus actifs de la faction Ferry-Raynal.
Ce fait est très significatif: il suffit à
démontrer, que pour des motifs faciles
à deviner et sur lesquels je reviendrai
tout à l'heure, les opportunistes sont
d'ores et déjà parfaitement décidés à
voter contre le ministère.

Ainsi le Cabinet est sûr d'avoir contre
lui: les radicaux qui voteront par prin-
cipe et pour affirmer la politique d'éco-
nomie; les opportunistes, qui se détermi-
neront par des raisons infiniment
moins honorables de tactique; et enfin
la droite qui, systématiquement, vote
toujours contre le gouvernement. Ea
revanche, le ministère aura pour lui:
une partie de la gauche radicale et les

voix du centre. C'est-à-dire qu'il peut
compter sur 150 partisans environ, et
qu'il sera battu par une majorité de
300 à 400 voix.

Telle est la situation, et de quelque
côté qu'on l'examine, il n'apparaît pas
qu'elle puisse se dénouer autrement
que par une crise ministérielle. Au
surplus, nous en sommes aujourd'hui à
peu près au point où nous en étions au
mois de novembre dernier. Sans doute,
c'est un fait extrêmement grave et, je
crois, sans précédent, que le renvoi du
budget en bloc au gouvernement et le
refus de la Commission de discuter les
propositions ministérielles; mais re-
marquez que le conflit ne date pas
d'hier: il existe à l'état latent depuis
huit mois; il s'est révélé pour la pre-
mière fois le 16 octobre dernier, lorsque
M. Sadi-Carnot offrit sa démission après
avoir constaté le désaccord profond
existant entre lui et la Commission; il
s'est accentué bien davantage encore
dans la séance du 19 novembre, quand
la Chambre, par cent voix de majorité,
approuva la formule « Ni impôts ni
emprunts » donné par M. de Douville-
Maillefeu et renvoya la loi de finances
à la Commission pour une nouvelle
étude.

En fait, la crise qui arrive aujourd'hui
à son plus haut point d'acuité, a pris nais-
sance sous le ministère Freycinet, dont
la chute a été déterminée par des causes
analogues à celles qui, selon toutes vra-
semblances, vont amener le renverse-
ment du Cabinet Goblet. C'est la lutte
du Parlement contre les bureaux qui
se poursuit, et qui se prolongera jus-
qu'à ce qu'il se rencontre un président
du Conseil sincèrement résolu, à se-
conder l'action de la Chambre au lieu
de l'entraver, à prendre avec elle la
défense des contribuables et du Trésor
contre les tout-puissants ronds-de-
cuir.

L'attitude des radicaux en toute cette
affaire est très nette et tout à fait
digne d'éloges: ils jugent indispen-
sable d'opérer sur les dépenses publi-
ques de larges économies, et ils com-
battent pour les obtenir. Beaucoup
moins simples et moins purs sont les
mobiles qui font agir les opportunistes,
gens fort peu désintéressés, en gé-
néral, et qui ne se laissent point gué-
dir d'ordinaire par des considérations
de principes. Si, après avoir mis nos
finances à sac, la coterie Ferry-Raynal
réclame aujourd'hui plus bruyamment
que personne les économies que ses
folles entreprises coloniales et ses di-
lapidations ont rendues nécessaires,
cela tient tout simplement à ce qu'elle
croit le moment venu de renverser le
ministère Goblet et de prendre sa
place. L'intérêt du pays, le sonci d'as-
surer l'équilibre réel du budget, de
combler le déficit, peuvent préoccuper
les républicains sincères, mais laissent
prodigieusement indifférents les rasta-
quouères politiques. Conquérir le pou-
voir, ressaisir les portefeuilles: pour
ces friquillons tout est là.

Et c'est pourquoi vous les voyez ap-
puyer l'extrême gauche dans cette
campagne pour la diminution des dé-
penses: c'est pourquoi l'un des leurs
s'est chargé de rédiger et de présenter
la motion de renvoi que la Commission
du budget a adoptée hier, et qui va
faire éclater la crise ministérielle dé-
sirée par eux depuis si longtemps. Ils
avaient bien cru la tenir, cette occa-
sion si impatientement attendue, lors-
qu'au commencement du mois d'avril,
M. Goblet posa la question de Cabinet
à propos des crédits supplémentaires

du ministère des finances. Mais les cré-
dits furent votés et la crise conjurée.
Force fut d'attendre des circonstances
plus favorables.

Elles se présentent, cette fois, et déjà
les ferrystes se préparent à la curée.
La répartition des portefeuilles est déjà
faite: Freycinet, qu'ils se sont déci-
dément adjoint à titre de renfort, pren-
drait le ministère de la guerre, ce qui
permettrait d'évincer le général Bou-
langer; Ribot, la justice; Balthaut reprendrait
les travaux publics; et tout bas on
ajoute que Ferry le tonkinois se char-
gerait du ministère des affaires étran-
gères, auquel ont été adjoints les pro-
tecteurs. La nouvelle majorité se com-
poserait de l'Union des Gauches, du
centre et de la gauche radicale.
Quant à la droite, on achèterait, non
son concours, mais sa neutralité bien-
veillante, d'abord en expulsant le gé-
néral Boulanger, qu'elle exécute, en-
suite en ajournant indéfiniment la loi
militaire, tant redoutée des cléricaux à
cause de certaine disposition qu'elle
renferme et qui astreindrait les sémi-
naristes au service des armes.

Voilà le scénario, vous connaissez les
acteurs; maintenant le rideau se lève
et la comédie commence.

Maurice RENAUD.

DÉPÊCHES

DE « LA TRIBUNE »

Par Fil télégraphique spécial

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

LES VENDEURS DE JOURNAUX

Paris, 13 mai.

On annonce que le gouvernement
s'est rallié à la proposition de M. Le-
fèvre, tendant à interdire aux ven-
deurs de journaux sur la voie publi-
que de crier autre chose que le nom
du journal.

LE RÉGIME DES SUCRES

Paris, 13 mai.

L'ancienne commission du budget de
1887 a entendu aujourd'hui MM. De-
ville, Dauphin et Lockroy au sujet de
l'amendement Ribot relatif à la loi sur
le régime des sucres.

Les ministres déclarent maintenir
leur projet.

Après la délibération, la Commission
a repoussé l'amendement Ribot et s'est
ralliée au projet des ministres.

LA GAUCHE RADICALE

Paris, 13 mai.

La Gauche radicale s'est réunie au-
jourd'hui au Palais-Bourbon, sous la
présidence de M. Jullien.

Le but de la séance était de déter-
miner la conduite que devra adopter
le groupe relativement au conflit sur-
venu entre la Commission du budget et
le ministère.

Aucune décision n'a été prise.

Après une longue discussion, à la-
quelle ont pris part MM. Lesguillier,
Remoiville, Bizarelli, Carret, Jullien,
la réunion a décidé qu'il était impos-
sible de discuter avant l'impression et
la distribution du rapport de M. Camille
Pelletan.

Mais la forme de l'ordre du jour de

Pouilloton de LA TRIBUNE du 14 Mai 1887

GERMINAL

PAR

ÉMILE ZOLA

CINQUIÈME PARTIE

A ce moment, M. Hennebeau des-
cendait du second étage. Il avait vu la
scène, et il venait recevoir ses invités,
de son air habituel, froid et poli. Seule,
la paleur de son visage disait les larmes
qui l'avaient secoué. L'homme était
démoté, il ne restait en lui que l'admini-
strateur correct, résolu à remplir son
devoir.

Vous savez, dit-il, que ces dames
ne sont pas rentrées encore.

Pour la première fois, une inquié-
tude émotionnelle les Grégoire. Cécile
pas rentrée! comment rentrerait-elle,
si la plaisanterie de ces mineurs se pro-
longeait?

J'ai songé à faire dégager la mai-
son, ajouta M. Hennebeau. Le malheur
est que je suis seul ici, et que je ne
sais d'ailleurs où envoyer mon domes-
tique, pour me ramener quatre hommes

et un caporal, qui me nettoieraient
cette canaille.

Rose, demeurée là, osa murmurer de
nouveau:

— Oh! monsieur, ils ne sont pas mé-
chants.

Le directeur hocha la tête, pendant
que le tumulte croissait au dehors et
qu'on entendait le sourd écrasement
des pierres contre la façade.

— Je ne leur en veux pas, je les ex-
cuse même, il faut être bêtes comme
eux pour croire que nous nous achar-
nons à leur malheur. Seulement, je ré-
ponds de la tranquillité... Dire qu'il y
a des gendarmes par les routes, à ce
qu'on m'affirme, et que, depuis ce ma-
tin, je n'ai pu en avoir un seul!

Il s'interrompit, il s'effaça devant M^{me}
Grégoire, en disant:

— Je vous en prie, madame, ne res-
tez pas là, entrez dans le salon.

Mais la cuisinière, qui montait du
sous-sol, exaspérée, les retint dans le
vestibule quelques minutes encore. Elle
déclara qu'elle n'acceptait plus la res-
ponsabilité du dîner, car elle attendait,
de chez le pâtissier de Marchiennes,
des croûtes de vol-au-vent, qu'elle
avait demandées pour quatre heures.

Evidemment, le pâtissier s'était égaré
en chemin, pris de la peur de ces ban-
diés. Peut-être même avait-on pillé ses
mannes. Elle voyait les vol-au-vent
bloqués derrière un buisson, assésés,
gonflant les ventres des trois mille mi-
serables qui demandaient du pain. En
tous cas, monsieur était prévenu, elle
préférait flâner son dîner au feu, si
elle le ratait, à cause de la révolution.

— Un peu de patience, dit M. Hen-

nebeau. Rien n'est perdu, le pâtissier
peut venir.

Et, comme il se retournait vers
madame Grégoire, en ouvrant lui-
même la porte du salon, il fut très
surpris d'apercevoir, assis sur la ban-
quette du vestibule, un homme qu'il
n'avait pas distingué jusque-là dans
l'ombre croissante.

— Tiens! c'est vous, Maigrat, qu'y
a-t-il donc?

Maigrat s'était levé, et son visage
apparut, gras et blême, décomposé par
l'épouvante. Il n'avait plus sa carrure
de gros homme calme, il expliqua
humblement qu'il s'était glissé chez
monsieur le directeur, pour réclamer
aide et protection, si les brigands s'at-
taquaient à son magasin.

— Vous voyez que je suis menacé
moi-même et que je n'ai personne, ré-
pondit M. Hennebeau. Vous auriez
mieux fait de rester chez vous, à gar-
der vos marchandises.

— Oh! j'ai mis les barres de fer,
puis j'ai laissé ma femme.

Le directeur s'impatientsa, sans ca-
cher son mépris. Une belle garde, que
cette créature chétive, maigre de
coups!

— Enfin, je n'y peux rien, fâchez-
vous défendre. Et je vous conseille de
rentrer tout de suite, car les voilà qui
demandent encore du pain... Ecoutez.

En effet, le tumulte reprenait, et
Maigrat crut entendre son nom, au
milieu des cris. Rentrer, ce n'était
plus possible, on l'aurait écharpé.

D'autre part, l'idée de sa ruine le bou-
leversait. Il colla son visage au pan-
neau vitré de la porte, suant, trem-
blant, guettant le désastre; tandis que

les Grégoire se décidaient à passer
dans le salon.

Tranquillement, M. Hennebeau affecta
de faire les honneurs de chez lui.
Mais il prêtait en vain ses invités de
s'asseoir, la pièce close, barricadée,
éclairée de deux lampes avant la tom-
bée du jour, s'empressait d'effroi, à
chaque nouvelle clameur du dehors.
Dans l'étonnement des tentures, la co-
lère de la foule ronflait plus inquié-
tante; d'une menace vague et terrible.
On causa pourtant, sans cesse ramené
à cette inconcevable révolte. Lui, s'é-
tonnait de n'avoir rien prévu; et sa
police était si mal faite, qu'il s'empor-
tait surtout contre Rasseigneur, dont il
disait reconnaître l'influence détesta-
ble. Du reste, les gendarmes allaient
venir, il était impossible qu'on l'aban-

M. Gerville-Réache est unanimement blâmé.

La réunion a semblé hostile à une crise.

Elle a chargé M. Jullien de voir M. Goblet et de lui faire part des sentiments de tout le groupe.

LA DROITE ET LE BUDGET

Paris, 13 mai.

Trente membres de la droite ont, après discussion, rédigé un procès-verbal déclarant qu'ils voteront l'ordre du jour rédigé par M. Camille Pelletan et adopté par la Commission du budget.

Ces membres sont hostiles à tout projet d'emprunt ou d'impôts nouveaux et croient qu'il est possible d'obtenir l'équilibre budgétaire au moyen d'économies et d'une sage perception.

D'autre part, on assure que plusieurs membres de la droite ont l'intention de déclarer à la tribune qu'étant exclus de la Commission du budget, ils s'abstiendront de se prononcer dans le comité qui a été créé entre M. Goblet et les membres de la Commission.

COMMISSION DE L'ARMÉE

Paris, 13 mai.

La Commission de l'armée, réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. de Mahy, a continué l'examen du titre III de la loi militaire et s'est occupée particulièrement de la situation faite à l'école de Saint-Cyr.

Elle a voté les trois résolutions suivantes :

- 1° L'école spéciale militaire sera maintenue ;
- 2° Les promotions seront réduites à un chiffre inférieur ;
- 3° La proportion légale des officiers recrutés parmi les sous-officiers sera augmentée.

L'amendement Guyot-Dessaignes tendant à envoyer dans les corps de troupe les élèves de St-Cyr entre leur admission et leurs entrées à l'école n'est pas adopté.

La commission a introduit à la suite de l'article 143 l'amendement suivant :

« Dans toute place assiégée, le gouverneur peut employer à la défense tous les hommes valides. »

INFORMATIONS

UN DÉSASTRE EN MURCIE

Madrid, 13 mai.

Le village de Morahalla, dans la province de Murcie, s'est effondré sur une étendue de 500 mètres. La situation des habitants est lamentable.

MORT DE M. SCHANNE

Paris, 13 mai.

On annonce la mort d'Alexandre Schanne, le « Schannard » de la Vie de Bohème.

M. Schanne avait tout dernièrement publié un volume de *Mémoires* se rapportant à sa liaison avec Henri Murger et les autres membres du cénacle de la bohème.

LE PAIN CHER EN BELGIQUE

Bruxelles, 13 mai.

Une manifestation populaire a eu lieu hier soir pour protester contre les droits sur les céréales et les bestiaux, qui ont été votés avant-hier par la Chambre. Les manifestants s'étaient réunis sur la grande place.

LE GOUVERNEUR DU SÉNÉGAL

Paris, 13 mai.

Le bruit court que M. Genouille, gouverneur du Sénégal, va rentrer en France et qu'il sera remplacé par M. Quintin, directeur au Sénégal.

LE NOUVEAU COMMISSAIRE DE PAGNY

Paris, 13 mai.

Le président de la République vient de signer la nomination de M. Schnabel, commissaire spécial à Laon.

M. Schnabel sera remplacé à la gare de Pagny-sur-Moselle par le commissaire spécial de la gare de Perrache à Lyon.

ELECTION SÉNATORIALE DU CHER

Bourges, 13 mai.

Deux nouvelles candidatures viennent de surgir pour l'élection sénatoriale du Cher qui a lieu dimanche prochain. Celles de M. Michelet, maire d'Argenteuil, républicain, et de M.

Hurvy, ex-maire de Vierzon, radical. Il y a eu tout huit candidatures républicaines ou radicales et une candidature réactionnaire.

MORT DE LANGIEWICZ

Constantinople, 13 mai.

Langiewicz, le général de l'insurrection polonaise en 1863, est mort hier à Constantinople, où il représentait l'usine Krupp, d'Essen.

LES DIAMANTS DE LA COURONNE

Paris, 13 mai.

La vente des diamants de la couronne a continué aujourd'hui.

Toutes les adjudications ont dépassé les évaluations ; un lot a été adjugé 24,000 francs au joaillier de l'empereur d'Autriche.

RECOURS DES PRINCES EXPULSÉS

Paris, 13 mai.

Le Conseil d'Etat a commencé aujourd'hui l'examen du recours formé par les princes d'Orléans et les princes Bonaparte contre les décisions par lesquelles le ministre de la guerre les a rayés des cadres de l'armée.

Le conseiller Coulon a présenté le rapport ; puis MM. Dareste et Brugnot pour les princes Bonaparte, ont soutenu que les membres des familles qui ont régné en France et frappés par certaines incapacités limitativement déterminées ne sont pas hors du droit commun.

La décision du conseil d'Etat ne sera probablement pas rendue aujourd'hui.

UNE ERREUR ALLEMANDE

La Gazette de Magdebourg, feuille semi-officielle, revient encore sur la situation de l'Alsace-Lorraine.

« Il est temps, dit ce journal prussien, d'en finir avec cet état d'agitation qui désolent l'Alsace-Lorraine. »

« L'état de siège n'est nullement nécessaire ; le statutaire est suffisamment armé. »

« Il faut surtout expulser en masse ceux qui ont opté pour la nationalité française et qui ont les droits sans les devoirs des citoyens allemands. »

« Il faut surtout surtout se montrer impitoyable envers les écoles privées, soumises à l'influence française. »

La Gazette de Magdebourg ne croit pas que le gouvernement français ose répéter à ces mesures nécessaires aux parades militaires, appliquées aux Allemands qui habitent la France, parce que le gouvernement français n'a pas les mêmes raisons d'agir ainsi.

Voilà en quoi la Gazette de Magdebourg commet une erreur grossière. Les Allemands résidant en France s'apercevront bientôt que nous ne sommes pas disposés à laisser plus longtemps molester impunément nos compatriotes résidant en Alsace-Lorraine. Nous n'expulserons pas les sujets des vivres et il faudra bien qu'ils s'en aillent.

Dépêches de l'Étranger

Par fil spécial de la Tribune

SUJET IRRÉVÉRENCIEUX

Londres, 13 mai.

Le *Truth* raconte que, lors du récent voyage du prince de Galles à Manchester, un membre du conseil municipal de cette ville, en prenant congé du prince, s'écria : « La prochaine fois, amenez avec vous la vieille ! »

Le prince le regarda avec surprise, ne comprenant pas de quoi il s'agissait : « Mais c'est de votre mère que je parle ! » dit le conseiller municipal, voyant que le prince ne saisissait pas le sens de son exclamation.

SINGULIER PRÉSENT

Londres 13 mai.

La *Pall Mall Gazette* rapporte que les fruitiers de Londres avaient offert jadis comme présent au comte de Shaftesbury, le président de leur corporation, un âne primé. Aujourd'hui, ils possèdent un animal du même genre, très docile et bien dressé, qu'ils se proposent d'offrir à la reine, parce qu'ils ont appris qu'elle a fait dernièrement des promenades dans une voiture avec attelage d'ânes.

ANGLAIS ET ALLEMANDS

Constantinople, 13 mai.

A l'un des derniers selamluks auquel assistaient les princes hindous de passage sur

les rives du Bosphore, le baron de Radowitz, ambassadeur d'Allemagne, ne trouvant pas, à son entrée dans le kiosque, de place réservée pour contempler le cortège du Padischah, s'en plaignit au chambellan du palais, qui fit doucement quelques observations à son égard.

« Le diplomate anglais s'approcha de son collègue allemand. »

« Et moi, monsieur, répondit sèchement le baron de Radowitz, je suis le représentant de l'empereur Guillaume. »

Et ce disant, il quitta avec ostentation le kiosque.

UN PROCÈS ORIGINAL

Bruxelles, 13 mai.

Un fermier habitant Woluwe-St-Pierre, Jean-Baptiste Van Tuycum, avait fait assigner devant la quatrième chambre du tribunal civil le comte de Flandre pour s'y voir condamner à lui payer des dommages-intérêts.

La demandeur base son action sur ce que le comte de Flandre, qui, seul, a le privilège de chasser dans la forêt de Soignes, propriété de l'Etat, doit être rendu responsable des dégâts que causent à ses récoltes le gibier de sa chasse.

Le moyen invoqué à l'appui de cette demande est assez original. Van Tuycum prétend qu'il y a trop de gibier dans la forêt, et que s'il y en a trop c'est que le comte de Flandre ne chasse pas assez.

L'affaire a été plaidée mardi. Le jugement a été remis à huitaine.

LE JUBILÉ DE LA REINE

Londres, 13 mai.

La Chambre des communes vient d'être saisie d'une demande de crédit extraordinaire, s'élevant à 17,000 livres sterling (425,000 fr.), pour la célébration du jubilé de la reine Victoria.

La demande ne détaille pas la répartition de la somme. Elle dit brièvement : « Préparatifs à faire dans l'abbaye de Westminster, etc., 17,000 livres sterling. »

M. Labouchère a l'intention de demander des explications sur cet etc.

MAUVAISE CHICANE

Berlin, 13 mai.

Les conseils de fabrique des cathédrales de la Posaune ayant adressé au président supérieur leurs comptes en langue polonaise, ces documents leur ont été renvoyés avec l'invitation de les rédiger en langue allemande, conformément aux prescriptions de la loi.

MANIFESTATION DES OUVRIERS BELGES

Bruxelles, 13 mai.

Une grande manifestation aura lieu dimanche à Braine-le-Comte, dans le but de protester contre le renvoi de certains ouvriers ; le bourgmestre ayant répondu du maintien de l'ordre, le gouvernement ne prendra aucune mesure pour prévenir les désordres.

UN BOURREAU ORIGINAL

Cologne, 13 mai.

L'exécuteur des hautes œuvres de Cologne vient de mourir. Cet original avait fait préparer son cercueil il y a de longues années déjà et le gardait soigneusement dans une pièce de son appartement. Dans son testament, il a demandé qu'on l'enterrât revêtu « de son uniforme de service », c'est-à-dire en pantalon, gilet et habits noirs. L'exécuteur des hautes œuvres de Cologne est le seul bourreau allemand qui se serve de la guillotine ; les autres emploient la hache. La guillotine de Cologne est un des derniers restes de la domination française dans la Prusse rhénane.

LA RETRAITE DE M. DE GIER

St-Petersbourg, 13 mai.

M. de Giers, fatigué des attaques auxquelles il est continuellement en butte, se retire des affaires.

Le général Saussier, gouverneur militaire de Paris, fut mêlé pendant la guerre d'Alsace à un drame plus poignant que toutes les inventions des romanciers.

Pendant cette campagne, M. Saussier était lieutenant, et il avait pour aide un sous-lieutenant de la légion étrangère, Nicolas Gauthier, qui était la bravoure même, mais d'une nature triste, un peu sauvage ; on ne l'avait guère jamais vu sourire.

Un jour que, dans une tranchée devant Sébastopol, le lieutenant Saussier causait avec son camarade, il lui demanda la cause de sa mélancolie habituelle. Gauthier se laissa aller à dévoiler son secret.

Sa mère n'avait pas été mariée. Elle avait été fiancée à un capitaine attaché à l'ambassade de Russie, le prince P... mais les parents du prince avaient refusé leur consentement, et le tzar Nicolas, qui n'admettait point de mésalliance avait rappelé l'officier.

Le prince P... avait juré de revenir, et il était sincère dans ses serments en déclarant que rien ne l'empêcherait d'épouser la femme qu'il aimait et à laquelle il devait, en honnête homme, son nom, car un enfant allait naître de leur amour.

Et de fait, une fois rentré à Saint-Petersbourg, le prince dit le courage de déclarer au tzar lui-même que sa parole était engagée et qu'il se marierait avec celle qu'il avait choisie. Exaspéré, Nicolas le dévota, en despotisme qu'il était, à la prison éternelle, et depuis ce jour-là, que le prince épousa une jeune fille russe qu'il désigna, ou qu'il serait envoyé en Sibérie.

IRLANDAIS & AMÉRICAINS

Londres, 13 mai.

Le gouvernement a été informé par la police de New-York qu'un navire

américain ayant une cargaison de dynamite était parti à destination de Shannon. Un cotre surveille l'arrivée de ce navire près de Carigahall, à l'embouchure du Shannon.

Québec, 13 mai.

O'Brien est arrivé, une foule énorme l'accueille à la gare et lui a fait un accueil enthousiaste.

GUILLAUME A POTSDAM

Potsdam, 13 mai.

L'empereur Guillaume est arrivé à Potsdam hier, accompagné du ministre de la guerre et de plusieurs attaches militaires étrangères. Il alla directement au camp de manœuvres, où il passa en revue le premier régiment de la garde.

Après la revue, le régiment se dirigea en deux colonnes de marche qui simulèrent un combat ; ces manœuvres se terminèrent par un parade des grenadiers et des hussards de la garde. Pendant la manœuvre, l'empereur désira expérimenter les effets du fusil à répétition dans un combat entre la cavalerie et l'infanterie. Les effets du fusil ont été considérables ; les hommes compétents estiment qu'aucun cavalier n'aurait échappé.

Après la manœuvre, l'empereur accepta le déjeuner qui lui a été offert au mess des hussards.

Voyage du Comte Herbert

Berlin, 13 mai.

Le comte Herbert de Bismarck part pour Londres.

Le fils du chancelier allemand a obtenu un congé pour raison de santé ; néanmoins on croit que son voyage en Angleterre a une certaine importance politique.

LA JUSTICE ALLEMANDE

Mets, 13 mai.

Une affaire qui a fait beaucoup de bruit dans le temps vient d'avoir son épilogue devant le tribunal correctionnel. Le lendemain de l'expulsion de M. Antoine, M. Friederich, archiviste de la ville, et M. Maillard, négociant, se trouvaient attablés ensemble à la table d'hôte.

La conversation était venue à tomber sur la mesure prise contre le député de Metz, M. Maillard, reproché à M. Friederich, archiviste de la ville, d'être un ingrat envers M. Antoine, qui, dit-il, avait contribué à lui faire obtenir sa place. M. Friederich ayant répliqué : « Je vous donne le démenti le plus formel » ou : « Vous en avez menti », M. Maillard se leva et appliqua à son antagoniste un vigoureux soufflet. C'est de cet outrage que M. Friederich a demandé réparation au tribunal.

Malgré le mandat de son défenseur, qui a fait ressortir que, l'offense ayant été réciproque, il y avait compensation, M. Maillard a été condamné à 1,000 marcs d'amende, et en cas de non paiement, à trois semaines de prison.

Le ministère public avait requis un emprisonnement de quinze jours.

Voir nos dernières Dépêches

A LA 3^e PAGE.

UNE DRAMATIQUE HISTOIRE

Le général Saussier, gouverneur militaire de Paris, fut mêlé pendant la guerre d'Alsace à un drame plus poignant que toutes les inventions des romanciers.

Pendant cette campagne, M. Saussier était lieutenant, et il avait pour aide un sous-lieutenant de la légion étrangère, Nicolas Gauthier, qui était la bravoure même, mais d'une nature triste, un peu sauvage ; on ne l'avait guère jamais vu sourire.

Un jour que, dans une tranchée devant Sébastopol, le lieutenant Saussier causait avec son camarade, il lui demanda la cause de sa mélancolie habituelle. Gauthier se laissa aller à dévoiler son secret.

Sa mère n'avait pas été mariée. Elle avait été fiancée à un capitaine attaché à l'ambassade de Russie, le prince P... mais les parents du prince avaient refusé leur consentement, et le tzar Nicolas, qui n'admettait point de mésalliance avait rappelé l'officier.

Le prince P... avait juré de revenir, et il était sincère dans ses serments en déclarant que rien ne l'empêcherait d'épouser la femme qu'il aimait et à laquelle il devait, en honnête homme, son nom, car un enfant allait naître de leur amour.

Et de fait, une fois rentré à Saint-Petersbourg, le prince dit le courage de déclarer au tzar lui-même que sa parole était engagée et qu'il se marierait avec celle qu'il avait choisie. Exaspéré, Nicolas le dévota, en despotisme qu'il était, à la prison éternelle, et depuis ce jour-là, que le prince épousa une jeune fille russe qu'il désigna, ou qu'il serait envoyé en Sibérie.

Le prince P... avait juré de revenir, et il était sincère dans ses serments en déclarant que rien ne l'empêcherait d'épouser la femme qu'il aimait et à laquelle il devait, en honnête homme, son nom, car un enfant allait naître de leur amour.

Et de fait, une fois rentré à Saint-Petersbourg, le prince dit le courage de déclarer au tzar lui-même que sa parole était engagée et qu'il se marierait avec celle qu'il avait choisie. Exaspéré, Nicolas le dévota, en despotisme qu'il était, à la prison éternelle, et depuis ce jour-là, que le prince épousa une jeune fille russe qu'il désigna, ou qu'il serait envoyé en Sibérie.

Le prince P... avait juré de revenir, et il était sincère dans ses serments en déclarant que rien ne l'empêcherait d'épouser la femme qu'il aimait et à laquelle il devait, en honnête homme, son nom, car un enfant allait naître de leur amour.

Et de fait, une fois rentré à Saint-Petersbourg, le prince dit le courage de déclarer au tzar lui-même que sa parole était engagée et qu'il se marierait avec celle qu'il avait choisie. Exaspéré, Nicolas le dévota, en despotisme qu'il était, à la prison éternelle, et depuis ce jour-là, que le prince épousa une jeune fille russe qu'il désigna, ou qu'il serait envoyé en Sibérie.

La mère de Gauthier apprit cela, et avec un dévouement admirable, elle simula une trahison envers le prince ; elle lui écrivit qu'elle se mariait avec un homme qui n'ignorait pas son passé et qui reconnaissait son enfant. Le prince répondit par une lettre pleine de reproches, et se croyant abandonné, consentit au mariage qui lui était imposé. Il avait fait une brillante carrière militaire, et, en 1854, commandait une division russe.

Le lieutenant Saussier savait maintenant la raison de la tristesse de son ami. Gauthier se battait contre son père ! La situation n'était-elle pas tout à fait dramatique ? Elle devait se dénouer tragiquement.

Dans une sortie des Russes, Gauthier se trouva en face du prince. Il avait son pistolet à la main ; en reconnaissant le prince, il le laissa tomber. Mais le prince avait vu le geste et avait fait feu lui-même. Gauthier tomba mortellement blessé.

Après l'affaire, le prince alla voir Gauthier et lui demanda pourquoi il n'avait pas tiré sur lui, après l'avoir mis dans la nécessité de se défendre.

Gauthier, pour toute réponse, lui fit lire une lettre de sa mère, qu'il portait sur lui, et qui expliquait l'abnégation généreuse de la malheureuse femme. Mais le prince n'eut pas le temps d'implorer le pardon du fils qu'il avait retrouvé en des circonstances si poignantes : Gauthier venait de rendre le dernier soupir.

« J'ai tué mon fils ! s'écria le prince, et le lieutenant Saussier, blessé lui-même, entendit un cri déchirant.

Le lendemain, on se battait encore. Le prince, abandonnant son poste de commandement, s'éleva au milieu de la mêlée. Ses soldats voulurent le retenir ; il leur échappa, et il se fit tuer, expiant ainsi un crime involontaire.

CONGRÈS CATHOLIQUE

La seizième assemblée générale des catholiques de France a tenu, avant-hier, sa séance d'ouverture, sous la présidence de l'archevêque de Paris.

Il parait que dans cette assemblée bien pensante, on s'est occupé de toutes sortes de choses : questions religieuses, scolaires, économiques et sociales.

Naturellement, et pour appeler les bénédictions de l'esprit divin sur la sacro-sainte assemblée, la petite fête a commencé par la célébration d'une messe solennelle.

Puis, au milieu d'un tas de gros personnalités, parmi lesquelles on remarquait : MM. Kellier, sénateur ; Paul Lauras, marquis de Dampierre, duc de Brissac, comte Lauvassain ; Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique ; comte de Chaulencourt, Dupeyron, comte Mérode, d'Herbelot, de Laborie, et un certain nombre de membres des comités de province. M. Chesnelong, le charcutier évangélique, a pris la parole.

Cet éminent personnage a tout d'abord donné lecture d'un télégramme envoyé à S. S. Léon XIII, pour solliciter la bénédiction apostolique, puis il a prononcé un discours sur la question ouvrière, c'est-à-dire la question de rapports entre la propriété et le travail : « Le patronage chrétien, a-t-il dit en terminant, c'est-à-dire l'association morale du patron et de l'ouvrier, la reconstitution des corporations chrétiennes en les adaptant aux conditions de notre temps, voilà la solution qui s'impose aujourd'hui. »

Vous avez bien lu ! Association morale ! Voilà tout ce que ces « amis de l'ouvrier », ces « socialistes catholiques », ces « apôtres du bien sur la terre », ont su trouver. On se demande d'ailleurs ce que peut bien être l'association morale ?

Quant à l'association effective des capitaux et du travail, M. Chesnelong n'en a pas dit un mot.

Ce ne serait pas, il est vrai, une solution complète mais enfin ce serait déjà quelque chose.

C'est justement pour cela que MM. Chesnelong et consorts se gardent bien d'en parler.

L'appel des Réservistes

Le *Journal officiel* publie l'appel des réservistes des classes 1878, 1880, qui est fixé du 22 août au 18 septembre pour l'infanterie, les pompiers, le génie et les bataillons d'artillerie de forteresse, et du 3 au 30 octobre pour la cavalerie.

L'appel des réservistes de l'artillerie comprend deux séries, du 23 septembre au 23 octobre pour la classe de 1878, du 27 octobre au 23 novembre pour la classe 1880.

Les réservistes du train, des sections, des diverses compagnies d'ouvriers d'artillerie, des artificiers, du service télégraphique seront appelés à des époques variables.

L'appel de la cavalerie territoriale ou classes de 1874-1875 est fixé du 7 au 10 novembre.

Le *Journal officiel* publie l'appel des réservistes des classes 1878, 1880, qui est fixé du 22 août au 18 septembre pour l'infanterie, les pompiers, le génie et les bataillons d'artillerie de forteresse, et du 3 au 30 octobre pour la cavalerie.

L'appel des réservistes de l'artillerie comprend deux séries, du 23 septembre au 23 octobre pour la classe de 1878, du 27 octobre au 23 novembre pour la classe 1880.

Les réservistes du train, des sections, des diverses compagnies d'ouvriers d'artillerie, des artificiers, du service télégraphique seront appelés à des époques variables.

L'appel de la cavalerie territoriale ou classes de 1874-1875 est fixé du 7 au 10 novembre.

Le *Journal officiel* publie l'appel des réservistes des classes 1878, 1880, qui est fixé du 22 août au 18 septembre pour l'infanterie, les pompiers, le génie et les bataillons d'artillerie de forteresse, et du 3 au 30 octobre pour la cavalerie.

L'appel des réservistes de l'artillerie comprend deux séries, du 23 septembre au 23 octobre pour la classe de 1878, du 27 octobre au 23 novembre pour la classe 1880.

Les réservistes du train, des sections, des diverses compagnies d'ouvriers d'artillerie, des artificiers, du service télégraphique seront appelés à des époques variables.

L'appel de la cavalerie territoriale ou classes de 1874-1875 est fixé du 7 au 10 novembre.

Le *Journal officiel* publie l'appel des réservistes des classes 1878, 1880, qui est fixé du 22 août au 18 septembre pour l'infanterie, les pompiers, le génie et les bataillons d'artillerie de forteresse, et du 3 au 30 octobre pour la cavalerie.

L'appel des réservistes de l'artillerie comprend deux séries, du 23 septembre au 23 octobre pour la classe de 1878, du 27 octobre au 23 novembre pour la classe 1880.

Les réservistes du train, des sections, des diverses compagnies d'ouvriers d'artillerie, des artificiers, du service télégraphique seront

cédés de discussion sont assez connus pour qu'on se mette en garde contre eux. Du reste, le timbre de l'Union qui paraît la lettre dont il s'agit suffirait à donner un caractère authentique et valable à ce document.

Si désarmée qu'elle soit devant le despotisme des patrons, l'Union syndicale continuera à remplir ce qu'elle considère comme le plus sacré des devoirs d'une chambre syndicale, à savoir la lutte pour le maintien des tarifs.

Aujourd'hui, elle demande aux patrons pourquoi ils refusent de laisser contrôler le mètreage à l'ouvrier qu'ils ont renvoyé à la suite de cette lettre. Elle proteste énergiquement contre cet abus et demande à MM. les membres des prud'hommes qu'ils fassent respecter la loi de 1849 qui dit : « Tout patron doit mettre à la disposition des ouvriers qu'il occupe les ustensiles nécessaires pour la vérification du mètreage ou du poids de tout travail fait aux pièces. »

Il y a des intérêts de toute la classe ouvrière.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

L'Election de Neuville

Les candidats poussent comme des champignons dans le canton de Neuville. C'est peut-être un effet de la pluie.

L'un de ces candidats, M. Dubouis, déplorait, hier, dans nos bureaux, cette subite fertilité électorale du canton qu'il aspire à représenter.

Eh! mais, si M. Dubouis est sincère, il a un moyen bien simple de diminuer le nombre des candidats : c'est de retirer sa candidature que personne ne l'a prié de poser.

Il est directeur de la Société des Immeubles de Lyon, régisseur de plusieurs propriétés, cela doit lui rapporter beaucoup d'argent et M. Dubouis est insatiable. Son activité dévorante ne trouve jamais assez d'occupation. Il y a deux ans M. Dubouis a sollicité la fonction d'administrateur des hospices de Lyon.

Etrange ambition!

On lui a refusé la place, d'ailleurs, nous ignorons pour quel motif.

Protégé de M. Vergnier, maire de Neuville et républicain d'un pâlur malade, qui semble indiquer un commencement de monarchisme secret chez celui qui en est affecté, M. Dubouis se présente sous les auspices de ce singulier franc-maçon, nous parlons de M. Vergnier, qui a fait enterrer tous les siens avec accompagnement de cierges et de curés.

Cependant M. Dubouis se donne, lui, pour républicain plus rouge que la bourgeoise à Robespierre. Dimanche dernier, dans la réunion de Neuville, il a développé des théories qui frisent l'anarchisme.

Il est vrai que, dans une autre réunion de date beaucoup plus ancienne, tenu chez Génier, il s'est prononcé pour le maintien du Sénat et contre la révision de la Constitution dans le sens démocratique et égalitaire.

La réunion chez Génier et la réunion de Neuville se font compensation : un discours annule l'autre. Mais de cela il résulte qu'on ne sait pas au juste ce que pense M. Dubouis. Peut-être bien ne le sait-il pas lui-même. On dit qu'il a été bonapartiste autrefois, avant la chute de l'empire. Il s'en défend comme un beau diable et nous, à déclarer à nous-même qu'il était « républicain de père en fils » (acteuel).

Hum! Nous voulons bien le croire, mais il y a des gens à Neuville qui ne le croient pas. C'est ceux-là qu'il faudrait convaincre en leur montrant les preuves de ce publicanisme héréditaire dans la famille Dubouis.

Il faudrait aussi leur expliquer en même temps pourquoi M. Dubouis qui subventionnait largement jadis le *Sou des Ecoles* a tout à coup fermé les écluses de sa générosité après les élections municipales de 1881. Serais-ce par hasard parce que les électeurs de Caluire l'auraient pris au sérieux la candidature qu'il a posée à cette date au conseil municipal?

De plus, nous ne serions pas fâchés que M. Dubouis, expliqué son attitude au Seizo-Mai. Des gens très honnêtes et qui le touchent de très près, affirment qu'à cette époque néfaste, le candidat Dubouis approuvait toutes les tracasseries dont étaient victimes les républicains, même les plus incolores.

Bien mieux, on nous assure l'avoir entendu tenir les propos suivants : « Comment, le maréchal de Mac-Mahon, s'en laisse imposer par ce parti de crapules (lisez le parti républicain). N'a-t-il pas des canons pour nettoyer toute cette canaille? »

Quant à sa manière de pratiquer la philanthropie, on peut consulter les nombreux locataires qui ont des rapports avec lui en sa qualité de directeur des Immeubles lyonnais; ils le désignent tous sous le nom de *faiseur de pauvres*.

S'il en est ainsi, les électeurs de Caluire ont eu raison de lui refuser leurs voix et on doit de la brochure sur les invalides du travail que depuis lors M. Dubouis a su habilement extraire des rapports du dernier congrès ouvrier de Lyon, les

électeurs du canton de Neuville, feront bien d'imiter les électeurs municipaux de Caluire.

Les courroux de candidatures sont la peste de la démocratie!

CANTON DE NEUVILLE

Election au Conseil général du Rhône

Aux Electeurs!

Citoyens, Vous êtes convoqués le 15 mai prochain pour donner un successeur à notre conseiller général, le citoyen Gaudin.

Le Comité de l'Union des républicains radicaux du Rhône pour le canton de Neuville, à l'honneur de présenter à vos suffrages la candidature du citoyen F. Chassagnieux, chimiste, officier d'académie.

Faibissant depuis longtemps Fontaines-sur-Saône, où il dirige une importante usine, le citoyen Chassagnieux a su, par son affabilité, son instruction, ses aptitudes spéciales et une ligne politique républicaine toujours exacte, s'acquiescer les sympathies et l'amitié de tous ceux qui le connaissent, et il s'est donné, de tous ceux auxquels il a eue plaisir de rendre service.

Le dévouement qu'il a apporté à toutes les questions qui intéressent l'instruction, ses efforts pour développer le bien-être matériel et moral des écoles et des enfants qui les fréquentent l'ont rendu justement populaire parmi la population qui l'entoure.

Si vous le nommez conseiller général, son activité et son dévouement se feront sentir et nous serons certains qu'il remplira loyalement et intelligemment le mandat que vous lui aurez confié.

Le Comité de l'Union des républicains radicaux, comité que vous connaissez bien, puisque ses membres sortent tous de vos réunions de communes, qu'ils sont depuis plus de vingt ans sur la brèche, et vous ont toujours conduits à la victoire, que tous leurs noms vous sont connus comme les plus anciens et les plus fermes défenseurs de la République. Le Comité, disons-nous, fait un pressant appel à tous les républicains du canton à voter à leur disposition. Plus que jamais nous avons besoin de tous nos efforts pour empêcher la réaction de se relever et pour arriver à la solution des problèmes économiques et sociaux, toujours promis et toujours retardés.

Allez aux urnes, électeurs, votez pour le citoyen Chassagnieux. Faites triompher son nom à l'élection de dimanche prochain. Que notre cher et beau canton enregistre, une fois de plus, une nouvelle victoire pour le triomphe de la République.

Votez donc, nous le garantissons, sera à la hauteur de sa tâche et défendra avec toute son énergie et toute son intelligence les réformes et les améliorations nécessaires à notre canton et à nos communes, aussi bien que les progrès et les réformes démocratiques.

Aux urnes, électeurs, pas d'abstention, votez tous pour le candidat choisi par vos délégués, pour le citoyen.

F. CHASSAGNIEUX

Chimiste, Officier d'académie.

Caluire : Briollot, Catelat, Gaillard, Gaudin, Robin, Gallet, Béchoret, Neuville : Leblanc, Christophe, conseiller d'arrondissement; Monnier, conseiller municipal; Bernier, conseiller municipal; Pécialet, Reau, Gallien, Bedant, B. Christophe, Benoit. Fontaines : Pouyade, Rubaud, Moustier, Trépo, Braqui, Fontaines-Saint-Martin : Jance, Daniel, Rochevalier : Rouhier, maire; Mondolier, conseiller municipal.

Caluire : Jean Décard, Dupont, Tarabon. St-Romain : Roux, conseiller municipal; Abigny : Richard, maire; Ribairon, Chal, Ribairon neveu. Curiis : Meys. Polymieux : Chomel, adjoint; Perret, conseiller municipal. St-Germain : Ruty, Virmery, conseiller municipal. Quinquies : Nicolas, conseiller municipal.

Aux électeurs radicaux-socialistes du canton de Neuville. Le citoyen Christophe, conseiller d'arrondissement, adresse aux électeurs radicaux-socialistes du canton de Neuville, l'appel suivant :

Dévoies Concitoyens, J'aurais de mes frères moyens et de toutes mes forces la candidature pour le honorable citoyen Chassagnieux, qui a obtenu la majorité à la réunion de Neuville, le 8 mai courant.

Officier d'Académie, jeune, intelligent, dévoué à nos écoles et à nos bibliothèques, le citoyen Chassagnieux défendra avec énergie au Conseil général nos institutions républicaines et réclamera les réformes et les économies nécessaires.

Vallants républicains du canton de Neuville, saluez-vous de vos luttes précédentes, votez pour lui!

Aux urnes, pas d'abstention!

Marchons compacts et nous au scrutin afin de rendre la victoire décisive au premier tour, en votant tous pour le sympathique candidat.

F. CHASSAGNIEUX

Salutations amicales et fraternelles.

Christophe, Conseiller d'arrondissement.

Canton de Neuville. Au nom de la loyauté politique, nous protestons contre la réunion tenue hier à St-Clair, dans le but apparent d'empêcher les électeurs du canton de Neuville, et dont le véritable but était de faire surgir la candidature de M. Collomb.

M. Collomb s'est formellement engagé à se soumettre aux décisions du congrès de Neuville.

A une forte majorité, le congrès a proposé la candidature du citoyen Chassagnieux. M. Collomb et ses employés, qui forment son comité, doivent s'incliner comme tout le monde, devant les décisions du congrès.

Au nom de la discipline républicaine, au nom de la loyauté politique, nous protestons contre cette nouvelle candidature, et nous conjurons les électeurs d'éviter le piège qui leur est tendu.

(Suivent de nombreuses signatures).

Comité électoral des Républicains socialistes et indépendants du III^e arrondissement.

Election au Conseil d'Arrondissement

Citoyens, Vous êtes une fois encore appelés à exercer votre souveraineté pour la nomination d'un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Anstett, décédé.

Le Comité de l'Alliance des républicains socialistes et indépendants, propose à vos suffrages, la candidature du citoyen Odoux. Quoique le Conseil d'arrondissement soit un rouage superflu, destiné dans un temps plus ou moins long à aller rejoindre les

sous-préfectures, il est indispensable tant que sa suppression ne sera pas un fait accompli de n'y envoyer que des hommes ayant donné des gages de dévouement à la République et de dévouement aux classes laborieuses.

L'homme que nous vous présentons remplit ces conditions; depuis de longues années il est sur la brèche.

Investi à diverses reprises de la confiance de ses concitoyens, il ne l'a jamais trompée. Ancien Conseiller municipal de la Guillotière, ancien membre du Conseil des prud'hommes, à l'Hôtel de Ville comme au Palais du Commerce, dans les fonctions de représentant de notre quartier, comme dans celles de juge, Odoux s'est montré à la hauteur de sa tâche.

Si vous l'envoyez siéger au Conseil d'arrondissement, il sera là ce qu'il a été partout, un mandataire fidèle et vigilant, prêt à s'associer à tous les vœux de nature à favoriser le développement de la ville et du département et à opposer toute tentative qui aurait pour but de désorganiser les intérêts des contribuables.

Par 4,330 voix contre 2,000, vous avez condamné il y a un mois à peine, la politique opportuniste préconisée par le Comité central. Paris veut de suivre votre exemple en donnant 170,000 voix aux républicains-socialistes contre 20,000 opportunistes; c'est une défaite, c'est une déroute que l'opportunisme subit dans toutes les villes de France où le suffrage universel est consulté.

La Guillotière ne saurait rétrograder, vous ne vous déjugerez pas. Vous ferez triompher une fois de plus la politique des réformes en faisant sortir victorieux de l'urne le nom du citoyen

ODDOUX

Ex-conseiller municipal.

Ex-conseiller prud'homme du bâtiment, directeur de l'Association ouvrière des maçons, fondateur de la Chambre syndicale.

Vive la République démocratique et sociale!

La Commission :

Moncaux, ex-conseiller municipal; Gachet, Gallonnière père; C. Thivollet, Couturier, E. Verdet, Dutrel, Chenavrier, Seytre, E. Arcier, Choctey, E. Guillon, H. Albert, Barthelet, Chasteland, Mas, Clavel, Chavassier, Perrin, Rivroir, Ambroise Rivroir, Dornegue, Basset, Chasteland.

LYON ET LE RHONE

Cour d'assises du Rhône.

Voici la liste des affaires qui seront soumises au jury pendant la première semaine de la deuxième session des assises du Rhône qui s'ouvrira le 16 mai prochain, à 9 heures du matin, sous la présidence de M. Boyer, conseiller.

Lundi, 6 mai. — Saunier, faux; défenseur : M. Charpentier. — Prost, vol; défenseur : M. Poncet.

Mardi, 7 mai. — Novet, vol; M. Gustave Brun et Brissac.

Mercredi, 18 mai. — V., banqueroute, défenseur M. Robin.

Vendredi, 20 mai. — Manneval, atteints à la pudeur, défenseur, M. Durif. — Villet, Magnan et Colney, vol et complicité; défenseurs M. Giraud et Pradier-Fodéré.

Samedi, 21 mai. — Machon, vol; défenseur M. Charpentier. — B., faux; défenseur M. Robin.

Disparition. — Ce titre reste à l'ordre du jour de tous les journaux de notre ville. Hier, c'était le très jeune petit fils, Marie Tisot, âgé de dix ans, qui a disparu et qui s'est enfui sous la surveillance de Mme D., à qui ses parents l'avaient confié dans l'après-midi.

Quand cette dernière voulut rentrer, il lui fut impossible de retrouver le pauvre enfant. Le soir, elle n'était pas encore retrouvée.

Les parents sont au désespoir. — Rue de la Charité, c'est un petit garçon de neuf ans, Louis Salvat, qui, depuis quelques jours, a disparu du domicile de ses parents sans que ces derniers aient pu savoir où il se trouve.

Triste événement. — Un bien triste événement est venu jeter le deuil dans un digne de nos cités. Hier, à la suite d'une chute, le plus heureux des pères, M. Pré-aux-Clères, le digne était achevé. Dames et Messieurs passaient au salon pour danser, lorsque tout à coup l'un des invités, un des parents du marié, tomba lourdement sur le parquet, ne plus se relever. Tous les soins qui lui furent prodigués ne purent le rappeler à la vie. Il venait de succomber à la rupture d'un anévrisme.

Le corps a été transporté à son domicile, rue de Cavenne, 11.

Le suicide d'hier. — Nous avons dit hier dans quelles circonstances terribles on avait relevé le corps d'une jeune fille mutilée par un train venant de Genève.

Nous complétons aujourd'hui nos renseignements : Cette jeune fille se nomme Joséphine Coste; elle est à peine âgée de vingt et un ans, et habitait avec sa mère, rue Godofroy, 14.

Avant obtenu son diplôme supérieur, elle avait su trouver un emploi à la Société lyonnaise. Honorable à tous les points de vue, elle avait une affection toute maternelle pour son jeune frère, et cette affection n'est pas tout à fait étrangère à sa funeste détermination.

En effet, la mère de la jeune fille était femme de charge chez un négociant de notre ville. Elle avait assez aimé ses enfants pour leur donner une sérieuse instruction; mais elle s'était éprise d'un jeune homme de trente ans et s'était mariée avec lui, il n'y a pas quinze jours.

La jeune Joséphine X... comprenant le ridicule du mariage de sa mère, qui avait près de quinze ans de plus que son mari, ne cessait de faire des observations à sa mère, et hier matin l'altercation fut des plus vives. Alors la jeune fille quitta le domicile et partit désespérée.

Elle se rendit au parc de la Tête-d'Or et, montant sur le talus du chemin de fer, se coucha sur la voie au moment du passage du train express venant de Genève à Lyon.

L'état de la jeune fille est désespéré. On a procédé hier à l'amputation du bras droit et de la jambe. Mais elle a conservé, malgré ses atroces souffrances, sa présence d'esprit et elle a pu répondre aux questions qui lui ont été faites. Sa mère est allée la voir hier, l'entretien a été des plus navrants.

Aliments de contrebande. — Il y avait longtemps que les petits morceaux de bois qui empêchent la Régie de dormir n'avaient fait parler d'eux. Ils reviennent sur l'eau; c'était hier un jeune enfant de treize ans, nommé Joseph Poncet sur lequel s'abattait la Gabelle.

Poncet qui habite la rue Chapagnon, 27, a été d'abord arrêté puis relâché pour son jeune âge, il s'en tirera avec une simple contravention.

Ne laissez rien trainer. — Comme Robert Macaire, un prévoyant filon a ramassé hier sur un des bancs du quai de l'Archevêché un paquet de dentelles et tout l'attirail nécessaire à la broderie, la perte comme dentelle seulement est relativement considérable. On n'a pu jusqu'à présent retrouver l'homme d'ordre qui salt, si bien *saltoyer* les dentelles provisoirement oubliées.

A la Morgue. — M. Claude Charvet, rue du Célibataire, 11, a déclaré hier au commissaire de police qu'il venait de retirer du Rhône, le cadavre d'un homme qu'il croit être le nommé Jambon, habitant des Charpenes, et dont il avait raconté ces jours derniers la disparition soudaine, écrivait à son beau-frère qu'il voulait mettre fin à ses jours.

Le cadavre a été transporté à la Morgue. **Suicide d'un vieillard.** — La série de cette monomanie ne paraît pas close encore, il ne se passe pas de jour que nous n'ayons à enregistrer un ou deux de ces actes de désespoir. Hier, c'était un pauvre vieillard de 67 ans qui s'enfermait hermétiquement dans l'alcôve de sa chambre et attendait patiemment la mort par les effets du gaz carbonique qu'il avait préalablement préparé au pied de son lit.

Les voisins inquiets de ne pas voir paraître comme de coutume le père Jacques, place du Marché, à Vaise, prévirent la police qui réquisitionna un sergent, lequel ouvrit la porte, et l'on se trouva en présence d'un cadavre déjà rigide, la mort paraissait d'avoir l'examen du docteur Bruguère, remonter à quarante-huit heures. On ignore jusqu'à présent les causes qui ont déterminé cet homme à en finir ainsi avec la vie.

Accident de la rue. — On a transporté hier à l'hospice de la Charité un jeune enfant de 6 ans demeurant chez ses parents, rue Jérôme, 22. Ce pauvre enfant s'était aventuré dans la rue Béchévelin et en tombant roula sous les roues de la voiture d'un jardinière de Montplaisir, on le releva couvert de contusions assez graves pour nécessiter son transport à la Charité.

Bille et bande. — A la suite d'une discussion autour d'un billard, rue Montcey, 15, un Italien s'arma d'une queue et en frappa à la tête son adversaire, un forgeron de la rue des Trois-Frères, 29. On le transporta à l'hospice de la Charité, où il fut soigné avec succès.

L'auteur de ce lâche attentat est un Italien qui tient un débit de boissons rue Mollière, 138, il a été maintenu à la disposition du procureur de la République.

Villefranche. Tribunal civil. — Le tribunal civil a rendu son jugement dans l'affaire Gallandry et Coironat; il s'est déclaré incompétent dans l'instance Botte et a rejeté les prétentions des demandeurs contre Chirat et Gallandry.

Elections. — Dimanche prochain auront lieu dans le canton de Villefranche des élections pour élire un conseiller d'arrondissement.

M. Boissière, comptable, conseiller municipal à Villefranche, candidat républicain, est recommandé aux suffrages des électeurs.

Recommandation de prévenus. — Aujourd'hui ont été transférés à Lyon, pour comparaitre devant la chambre des mises en accusation, les nommés Antoine Décor, Pierre Gaudin et Claude Rampon, prévenus de vols qualifiés.

St-Etienne-les-Ouillères. Vol. — Le 10 courant, un malfaiteur s'est introduit dans la cave du sieur Guérin, propriétaire à St-Etienne-les-Ouillères, et lui a dérobé une certaine quantité de vin.

Des soupçons pèsent sur l'auteur du vol. Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

Tarare. Suicide. — Le 12 courant, le nommé Masson (Elienne), âgé de soixante-quatre ans, ex-maçon, placé actuellement à l'asile des vieillards à Tarare, s'est suicidé en se jetant dans la fosse d'aisance de la maison. Lorsqu'on l'a relevé il ne donnait plus signe de vie.

On attribue ce suicide à des souffrances physiques dont était atteint le malheureux Masson.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Température. — Lyon, 13 mai, 10 heures du matin.

L'air de hautes pressions qui couvrait l'Europe occidentale l'9 au 11, rétrograde de plus en plus vers l'Océan; la pression reste encore supérieure à 765 millimètres sur les côtes de France et sur les îles Britanniques, mais elle est voisine de 760 millimètres sur la Méditerranée, la France et l'Europe centrale. Une grande dépression existe d'ailleurs sur la Russie (Moscou 950 millimètres). Dans ces conditions, le vent continue à souffler du N. sur notre région; la température y est peu élevée, (maximum d'hier 12°, minimum de ce matin 9°), le ciel est nuageux et couvert, pluviex par intervalles. Le même temps va continuer.

DÉCÈS ET INHUMATIONS

Du 14 mai

1^{er} arrondissement. — Joséphine Ferrière, 10 a., r. de Flesselles, 20, f. 5; Madeleine Granger, 3 a. et demi, r. St-Pierre, 30, f. 11; Claudius Terrier, 16 a., r. Hippolyte-Planard, 7, f. 3; Joseph Guillet, 55 a., r. Désirée, 2, f. 9.

2^e arrondissement. — Joseph Fournel, 28 a., hôpital général, f. 6; Michel Doublet, 64 a., r. Casimir-Périer, 25, f. 4; Mathieu Rollet, 38 a., hôpital général, f. 2.

3^e arrondissement. — Louis Sautier, 73 a., des Alouettes, f. 1; Joannès Monnier, 4 a., r. Rabelais, 42, f. 1; ép. Michard, née Marie Bourget, 52 a., r. St-Agnan, 8, f. 5 h.; Joanny Lombard, 1 a., r. Julien, 31, f. 11; ép. Cotté, née Marie Lehaire, 27 a., c. de la Liberté, 107, f. 9.

4^e arrondissement. — V. Vallier, née Marie Vincent, 74 a., pl. Talabarn, 13, f. 10; Pierre Gaidon, 64 a., hôpital, f. 9.

5^e arrondissement. — Ep. Chazal, née Pierrette Favrichon, 45 a., r. du Juge-de-Paix, 22, f. 10; ép. Crez, née Claudine Garin, 79 a., ch. des Cailloux, 1, f. midi.

6^e arrondissement. — Néant.

Dernières Dépêches

PAR FIL SPÉCIAL DE LA « TRIBUNE »

GRÈVE DE MINEURS

Bruxelles, 13 mai.

Une grève importante a éclaté parmi les mineurs du bassin du centre.

L'ÉVACUATION DE L'EGYPTE

Londres, 13 mai

La principale difficulté que rencontrent les négociations au sujet de

l'évacuation de l'Egypte provient de la clause additionnelle portant qu'à l'expiration du délai de trois ans, les Anglais évacueraient l'Egypte, seulement si toutes les puissances signent un acte reconnaissant l'inviolabilité de ce pays. Toutefois lord Salisbury aurait consenti à ne maintenir cette clause que pour la France, en ajoutant que si la France refusait de la signer, les troupes anglaises n'évacueraient pas l'Egypte.

ANNEXION DE TERRITOIRE PAR L'ANGLETERRE

Pietermaritzburg, 13 mai.

Tout le Zoulaland, sauf la partie occupée par les Boers, est déclaré territoire Anglais.

LA RÉVOLTE DANS L'AFGHANISTAN

Londres, 13 mai

On persiste à dire que Khelat est tombé aux mains des rebelles qui encombrent Gujuz.

Un assure aussi, toujours de source indigène que les Russes font des progrès rapides dans la construction de leurs ponts sur l'Amou-Daria.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Gumperie lyonnaise. — La chambre syndicale professionnelle des ouvriers et ouvrières gumperies invite tous ses membres à une réunion privée, samedi 14 mai, à 8 h. 1/2 du soir, au siège social, rue Cousteau, 4, café Cuyot.

Cercle de l'Avenir des Travailleurs-Socialistes de la Croix-Rousse. — Le cercle de l'Avenir, revenant encore sur son dernier ordre du jour la socialisation des instruments de production, est unanime à affirmer de nouveau que la démocratie lyonnaise, si elle veut être certaine de triompher aux élections futures, ne doit songer qu'à l'union.

Toutes les questions administratives et économiques, toutes les réformes préconisées par les différentes écoles socialistes et qui n'ont rien de contraire aux principes de justice et de liberté, passeront alors, par la conquête des pouvoirs politiques, être mises en pratique.

Chambre syndicale des marbriers. — Le bureau convoque les sociétaires en assemblée générale le dimanche 15 mai, à 4 heures précises.

Cercle des Travailleurs de St-Just, rue des Poésies de Trion, 21. — Dimanche 15 mai 1887, à 8 heures de l'après-midi, conférence sur l'organisation municipale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, faite par le citoyen Robert, du Cercle des Droits de l'Homme, sous la présidence du citoyen Montvert, conseiller municipal.

La conférence sera suivie d'une soirée de famille.

NOTA. — Les sociétaires sont instamment priés d'assister à cette fête.

Cercle d'Etudes des Droits de l'Homme. — Le cercle ayant été invité à se rendre à l'inauguration du local du cercle des Travailleurs de St-Just, le dimanche 15 courant, à 8 heures du soir, l'administration du Cercle des Droits de l'Homme prie tous ses membres de bien vouloir se trouver dimanche, à 2 heures, au local.

La conférence étant faite par le citoyen Robert, membre du cercle, les sociétaires se feront un devoir d'y assister.

Chambre syndicale des ouvriers serruriers et similaires. — Le 21 mai, 25, café du Jura, invite tous ses adhérents ainsi que tous les ouvriers serruriers soucieux de leurs intérêts à venir se faire inscrire à la réunion générale trimestrielle qui aura lieu, samedi 21 mai, à 8 heures du soir, au siège social.

MM. les entrepreneurs de serrurerie, villes et bourgs, qui auraient besoin de bons serruriers peuvent s'adresser à la Chambre syndicale qui fera son possible pour satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites.

Chambre syndicale des tourneurs sur bois. — Aujourd'hui samedi, à 8 heures du soir, réunion mensuelle des syndics. Cotisations et réception des nouveaux adhérents.

Syndicat

